

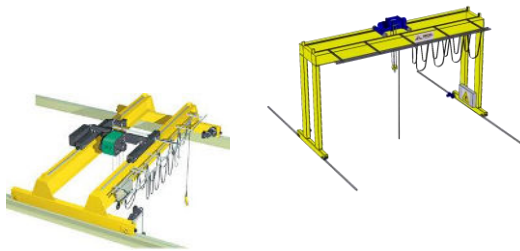
# AIDE-MÉMOIRE

## Les catégorie de ponts roulants et des portiques R.484

La recommandation R.484 classe les ponts roulants et des portiques en 2 catégories d'équipements (définitions et illustrations extraites de la recommandation R.484) :

→ **Catégorie 1** : Ponts roulants et portiques a commande au sol

→ **Catégorie 2** : Ponts roulants et portiques a commande en cabine



### MODES DE CONDUITE ET OPTION

R.484 PONT ROULANT OU PORTIQUE	COMMANDE	EVALUATION OPTIONNELLE
Catégorie 1	Au sol	<del>Pas d'option</del>
Catégorie 2	En cabine	Commande au sol

### DISPENSES DE CACES®

La détention du CACES R R.484 de catégorie 2 avec option « commande au sol » permet d'autoriser la conduite des ponts roulant et des portiques de catégorie 1.

#### Besoin d'informations ?

Pour tout conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, proposition de date, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.